

Honorables sénateurs, la loi sur la mise à la retraite des sénateurs fournit une autre option aux sénateurs nommés à vie. Elle ne s'applique qu'aux sénateurs n'ayant pas 75 ans et elle doit être exercée dans l'année où la loi entre en vigueur, c'est-à-dire d'ici le 2 juin prochain. Ce choix permet aux sénateurs admissibles à relever, s'ils le désirent, des dispositions de la Loi sur les allocations de retraite des députés. L'objet de ce choix est de placer les sénateurs qui décident d'agir ainsi dans la même situation que les sénateurs nommés au Sénat après l'adoption de la Loi instituant la retraite des membres du Sénat.

Honorables sénateurs, ce n'est pas sans un peu de réserve que j'ai longuement parlé de la dernière législature et de la loi qui a tant de conséquences sur la composition du Sénat. Je l'ai fait pour consigner au compte rendu un résumé de l'application de la loi, et les nombreuses demandes reçues touchant les effets de la nouvelle loi m'y ont incité. J'espère que ce résumé se révélera utile.

En lisant le discours du trône même, on trouve tout d'abord la confirmation que le volume de travail du Parlement, qui s'est accru depuis dix ans, continue toujours d'augmenter. Le discours a suscité de nombreux commentaires, la plupart signalant, semble-t-il, qu'il ne renferme rien de bien neuf. Quoi qu'il en soit, tous les sénateurs conviendront, j'en suis sûr, qu'il annonce beaucoup de mesures nécessaires. D'après moi, voilà une meilleure attitude à adopter en examinant le contenu du discours.

On a dit la même chose du discours du trône prononcé à l'ouverture de l'Assemblée législative du Québec hier. Personne ne semble satisfait d'un discours du trône, à moins qu'il ne renferme quelque chose d'absolument inattendu.

Par exemple, le discours du trône propose au Parlement d'étudier des questions concernant les banques, les chemins de fer, l'agriculture, les pêcheries, l'aménagement rural, la réorganisation des ministères de l'État, les arrangements fiscaux avec les provinces, le régime d'assistance publique du Canada, l'aide aux universités et aux étudiants d'université, les allocations de formation pour les travailleurs, l'assurance-frais médicaux, ainsi que bien d'autres sujets.

Ce sont là des sujets très importants. Je suis sûr que je parle au nom de tous lorsque je dis que le Sénat est prêt à accorder la plus grande attention à ces questions. Et si on ne pouvait s'attendre à ce que cette Chambre accepte à l'unanimité les mesures proposées

par le gouvernement—d'ailleurs je ne suis pas sûr qu'une telle unanimité, même s'il était possible de l'obtenir, soit souhaitable—je suis certain que nos divergences d'opinions seront sincères et qu'en prenant nos positions nous aurons à cœur les intérêts du Parlement et du Canada.

Honorables sénateurs, il nous faut attendre les résolutions et les bills eux-mêmes afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour évaluer et juger les mesures proposées par le gouvernement. Cependant, sachant d'avance que ces détails nous seront fournis, je voudrais appeler votre attention favorable sur plusieurs points dont il a été question dans le discours du trône. En premier lieu, le discours du trône renferme la phrase suivante:

Notre pays connaît une ère de prospérité et de croissance sans pareille.

Cette déclaration d'une simplicité trompeuse est la clé de la plupart des propositions que renferme le discours du trône. Elle résume aussi les réalisations économiques étonnantes de notre pays. En 1965, la grande expansion économique dont nous jouissons déjà s'est non seulement maintenue, mais elle s'est accélérée dans certains domaines. Les chiffres définitifs ne sont pas encore disponibles, mais il appert que l'an dernier notre produit national brut a augmenté un peu plus rapidement qu'en 1964 lorsque l'augmentation s'est établie à 8.9 p. 100. Sans tenir compte du changement dans les prix, la production réelle a augmenté de plus de 6 p. 100, à la suite d'une hausse de 6½ p. 100 en 1964, et de 4½ p. 100 en 1963. La valeur du produit national brut a dépassé en 1965 les 50 millions de dollars pour la première fois dans l'histoire de notre pays. A elle seule, cette croissance est encourageante. Elle est aussi rassurante, comparée à la hausse accusée par les autres pays occidentaux.

Pour ce qui est de l'emploi, 1965 été une année de progrès et d'amélioration soutenue. Le chômage a fléchi au point le plus bas en neuf ans, et n'a été que de 3.9 p. 100 pour l'année entière. Depuis quelques mois, le chômage a encore diminué.

Il n'est que juste de dire que le niveau national du chômage étant inférieur à 4 p. 100, les dimensions de l'ensemble du problème du chômage ont été réduites de beaucoup. De fait, le nombre croissant d'emplois, allié à la baisse du chômage, a produit une pénurie de main-d'œuvre dans certaines occupations et certaines régions du pays. De plus en plus il importe que nous adoptions des programmes d'aide aux régions et aux travailleurs qui ne jouissent pas pleinement de